

PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

Lors de la dernière assemblée générale vous avez opté à la majorité pour le prélèvement automatique de votre cotisation annuelle à l'AEFLA.

Dès cette saison 09/10 nous mettons en œuvre cette mesure qui doit s'accompagner de quelques formalités :

Vous devez pour cela :

- Nous compléter la fiche de renseignements 09/10 nous autorisant à effectuer le prélèvement automatique à la date de notre AG annuelle.
- Nous faire parvenir votre RIB.
- Nous joindre le bordereau d'autorisation de prélèvement (partie haute).

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de dématérialisation et d'efficacité, pour notre secrétariat.

Pour les adhérents cette mesure reste souple et économique.

Cette formule pourra être utilisée avec votre accord pour régler les déplacements occasionnés par des sorties organisées par l'Amicale.

Pour ceux qui le souhaitent, il est toujours possible d'effectuer le versement de votre cotisation en espèces.

**OPTEZ POUR LE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE
A L'AEFLA**

Amicalement
Le Président de l'AEFLA
P. CONSTANTIN



AEFLA

PASSION
CITOYEN
FAIRPLAY
HUMILITE
SOLIDARITE

